

**ARRÊTE N°404-2025-VAU AUTORISANT L'OUVERTURE
TEMPORAIRE D'UN DÉBIT DE BOISSONS**

Le Maire de la commune de VALENCE-EN-POITOU (Vienne) ;

La Maire déléguée de Vaux,

VU la demande de Monsieur LUCAS Daniel, Président de l'association des Amis de la Tonnelle Vaux 86700 Valence-en-Poitou,

VU l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.49 et L.49-1-2 du Code des débits de boissons ;

VU les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542.8 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L.22 et L.48 du Code des Débits de boisson ;

VU les articles L.3334-1 et L.3334-2 du Code de la santé publique ;

ARRÊTE

Monsieur LUCAS Daniel, Président de l'association des Amis de la Tonnelle domicilié au N°18 La Tonnelle Vaux 86700 Valence-en-Poitou est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de catégorie 1 à 3, :

Le DIMANCHE 14 SEPTEMBRE 2025 à partir de 7 heures 00 jusqu'à 20 heures

A l'occasion du vide grenier la foire à tout à la Tonnelle Vaux

86700 Valence-en-Poitou

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Valence-en-Poitou, le 09/09/2025

**La Maire déléguée de Vaux
Marie-Claude CHEMINET.**

